

Einschreiben

An den
Bürgermeister der Gemeinde
P a i m p o n t .

Ihrem Antrage, den gesamten westlich der Strasse Beignon-Paimpont gelegenen Ortsteil le Canée von der Räumung auszuschliessen, kann zu meinem Bedauern nicht stattgegeben werden.

Die Ihnen am 22.3.44 durch den Hauptmann Schneider bezeichneten Anwesen, die in dem rot schraffierten Gebiet des beil. Kartenausschnittes liegen, brauchen vorerst nicht geräumt zu werden. Dieses Zugeständnis gilt nur auf jederzeitigen Widerruf.

Das vorerst nicht zu räumende Gebiet wird im Westen begrenzt von den Gehöften le Palais- Maison Bergeron (Bewohner Ruelloux)- Maison de l' Abbey (Bewohner Wtw. Danion)

R. ✓

A Monsieur
le maire de la commune de
P a i m p o n t .

Je regrette de ne pas pouvoir accepter votre demande d'exclure de l'évacuation la partie du village du Canée située à l'ouest de la route Beignon - Paimpont.

Les bâtiments qui vous ont été désignés par Msr. le capitain Schneider le 22.3.44. et qui se trouvent dans les parties achurées en rouge sur la carte ci jointe ne sont pas évacuer pour le moment. Cette concession est révocable à tout instant.

Le territoire qui n'est pas à évacuer actuellement est limité par les habitations suivantes: Le Palais - Maison Bergeron (habitée par Msr Ruelloux) - Maison de l'Abaye (habitée par Madame Vve. Danion). en direction ouest.

Kaucher
Oberstlt. u. Kommandant *ph.*